

Notification MARRAKECH n°96

TRAITÉ DE MARRAKECH VISANT À FACILITER L'ACCÈS DES AVEUGLES, DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES

Adhésion de la République islamique du Pakistan

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur de notifier le dépôt par le Gouvernement de la République islamique du Pakistan, le 12 mars 2024, de son instrument d'adhésion au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté à Marrakech le 27 juin 2013.

Le Traité entrera en vigueur, à l'égard de la République islamique du Pakistan, le 12 juin 2024.

La liste des États et de l'organisation intergouvernementale parties au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (situation le 12 mars 2024) est jointe à la présente notification.

./.

Le 12 mars 2024



**Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture  
des textes imprimés aux œuvres publiées**  
(Marrakech, 2013)

**Situation le 12 mars 2024**

État/OIG	Date à laquelle l'État/OIG devient partie au Traité	État/OIG	Date à laquelle l'État/OIG devient partie au Traité
Afghanistan.....	26 octobre 2018	Mali.....	30 septembre 2016
Arabie saoudite.....	21 février 2019	Maroc.....	15 août 2019
Argentine.....	30 septembre 2016	Maurice.....	11 avril 2021
Arménie <sup>1</sup> .....	1 <sup>er</sup> septembre 2022	Mexique.....	30 septembre 2016
Australie <sup>2</sup> .....	30 septembre 2016	Mongolie.....	30 septembre 2016
Azerbaïdjan <sup>3</sup> .....	24 décembre 2018	Monténégro.....	8 juin 2022
Bangladesh.....	26 décembre 2022	Nicaragua.....	16 avril 2020
Barbade.....	20 mai 2023	Nigéria.....	4 janvier 2018
Bélarus.....	22 octobre 2020	Norvège.....	30 novembre 2021
Belize.....	9 février 2019	Nouvelle-Zélande <sup>6</sup> .....	4 janvier 2020
Bolivie (État plurinational de).....	12 juin 2019	Ouganda.....	23 juillet 2018
Bosnie-Herzégovine.....	20 avril 2021	Ouzbékistan.....	7 juin 2022
Botswana.....	5 janvier 2017	Pakistan.....	12 juin 2024
Brésil.....	30 septembre 2016	Panama.....	10 mai 2017
Burkina Faso.....	31 octobre 2017	Paraguay.....	30 septembre 2016
Cabo Verde.....	22 mai 2019	Pérou.....	30 septembre 2016
Cameroun.....	5 janvier 2022	Philippines.....	18 mars 2019
Canada <sup>2</sup> .....	30 septembre 2016	Qatar.....	24 janvier 2019
Chili.....	30 septembre 2016	République centrafricaine.....	19 novembre 2020
Chine <sup>4, 5</sup> .....	5 mai 2022	République de Corée.....	30 septembre 2016
Comores.....	25 avril 2021	République de Moldova.....	19 mai 2018
Costa Rica.....	9 janvier 2018	République dominicaine.....	5 septembre 2018
Côte d'Ivoire.....	17 décembre 2020	République populaire démocratique de Corée.....	30 septembre 2016
El Salvador.....	30 septembre 2016	République-Unie de Tanzanie.....	8 juillet 2020
Émirats arabes unis.....	30 septembre 2016	Royaume-Uni <sup>7</sup> .....	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Équateur.....	30 septembre 2016	Rwanda.....	25 janvier 2022
États-Unis d'Amérique.....	8 mai 2019	Sainte-Lucie.....	11 septembre 2020
Éthiopie.....	2 février 2021	Saint-Marin.....	2 septembre 2020
Fédération de Russie.....	8 mai 2018	Saint-Vincent-et-les Grenadines.....	5 décembre 2016
Ghana.....	11 août 2018	Sao Tomé-et-Principe.....	15 janvier 2021
Guatemala.....	30 septembre 2016	Serbie.....	24 mai 2020
Honduras.....	29 juin 2017	Singapour.....	30 septembre 2016
Îles Cook.....	19 juin 2019	Sri Lanka.....	5 janvier 2017
Îles Marshall.....	8 mai 2019	Suisse.....	11 mai 2020
Inde.....	30 septembre 2016	Tadjikistan.....	27 mai 2019
Indonésie.....	28 avril 2020	Thaïlande.....	28 avril 2019
Islande.....	9 mars 2022	Trinité-et-Tobago.....	4 janvier 2020
Israël.....	30 septembre 2016	Tunisie.....	7 décembre 2016
Japon <sup>2</sup> .....	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Turkménistan.....	15 janvier 2021
Jordanie.....	26 septembre 2018	Ukraine.....	8 septembre 2023
Kenya.....	2 septembre 2017	Union européenne.....	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Kirghizistan.....	15 août 2017	Uruguay.....	30 septembre 2016
Kiribati.....	31 octobre 2019	Vanuatu.....	6 août 2020
Lesotho.....	30 juillet 2018	Venezuela (République bolivarienne du).....	2 janvier 2020
Libéria.....	6 janvier 2017	Viet Nam.....	6 mars 2023
Liechtenstein.....	22 décembre 2021	Zimbabwe.....	12 décembre 2019
Malaisie.....	30 juin 2022		
Malawi.....	14 octobre 2017		

(Total: 94)

<sup>1</sup> La République d'Arménie déclare que "[l]a déclaration de la République d'Azerbaïdjan [comme indiqué dans la note de bas de page 3] contient des allégations sans preuves et sans fondement contre la République d'Arménie et déforme l'essence du conflit du Nagorno-Karabakh qui a été déclenché et maintenu par l'emploi de force par l'Azerbaïdjan contre les exigences pacifiques du peuple du Nagorno-Karabakh (République d'Artsakh) en matière de droits de l'homme et d'autodétermination."

**Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées**

(Marrakech, 2013)

(suite)

---

<sup>2</sup> Avec la déclaration prévue à l'article 4.4)

<sup>3</sup> La République d'Azerbaïdjan déclare que les provisions du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées ne seront pas appliquées par la République d'Azerbaïdjan à l'égard de la République d'Arménie dans l'avenir; et

La République d'Azerbaïdjan déclare qu'elle n'est pas en mesure de garantir la mise en œuvre des dispositions du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées sur ses territoires occupés par la République d'Arménie (la région du Nagorno-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan et les sept districts entourant cette région) jusqu'à la libération de ces territoires et l'élimination totale des conséquences de cette occupation.

<sup>4</sup> Le traité s'applique à Hong Kong (Chine), avec la déclaration prévue à l'article 4.4).

<sup>5</sup> Le traité ne s'applique pas à Macao (Chine).

<sup>6</sup> L'adhésion de la Nouvelle-Zélande s'étend à Tokélaou.

<sup>7</sup> Ratification à l'égard du Royaume-Uni et du Bailliage de Guernesey, du Bailliage de Jersey, de Gibraltar et de l'Île de Man.